

## I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif a été voté le 11 avril 2023 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Sivom du Plô du Lac aux heures d'ouvertures des bureaux.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre syndicat d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Eau et Assainissement collectif

Pour notre syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la consommation et vente eau potable et assainissement collectif.

Les prévisions de recettes de fonctionnement 2023 représentent 695 335.00 €

Les prévisions de dépenses de fonctionnement 2023 représentent 695 335.00 €

La prévision des salaires représente 83 000.00 € des dépenses de fonctionnement du syndicat.

Les amortissements des immobilisations représentent 209 808.00 €

Les amortissements des subventions représentent 14 523.54 €

Etat de la dette 2023 remboursement des Intérêts : 58 198.00 € pour 5 emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement :

EXPLOITATION		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	267 113.00 €
012	Charges. pers. et frais assimilés	83 000.00 €
014	Atténuations de produits	29 000.00 €
022	Dépenses imprévues (Fonct.)	15 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	209 808.00 €
65	Autres charges gestion courante	19 600.00 €
66	Charges financières	58 198.00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	3 624.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>695 343.00 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	133 974.46 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	17 874.00 €
<b>70</b>	Ventes prod fab, prest serv, mar	508 007.54 €
<b>75</b>	Autres produits gestion courante	908.00 €
<b>77</b>	Produits exceptionnels	36 360.00 €
<b>78</b>	Produits exceptionnels	1 569.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>695 343.00 €</b>

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du syndicat :

- en dépenses : 551 598.00 €
- en recettes : 551 598.00 €

Etat de la dette 2023 remboursement du Capital : 78 894.00 € pour 5 emprunts.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	15 524.00 €
<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	78 894.00 €
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	50 000.00 €
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	178 000.00 €
<b>23</b>	Immobilisations en cours	229 180.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>551 598.00 €</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>001</b>	Solde d'exécution d'inv. reporté	339 784.64 €
<b>021</b>	Virement de la section de fonct.	0 €
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	209 808.00 €
<b>10</b>	Dotations Fonds divers Réserves	2 005.36 €
<b>13</b>	Subventions d'investissement	0 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>551 598.00 €</b>

#### c) Les principaux projets prévus pour 2023 sont les suivants :

- Mise en conformité du forage Pré Lautier,
- Révision Diagnostic assainissement collectif,
- Sectorisation et travaux de sécurisation du réseau AEP.

#### d) Les subventions d'investissements prévues :

- AEAG et Conseil Départemental du Tarn pour les travaux prévus en dépenses d'investissement.

Fait à VIANE, le 11 avril 2023.

M. Nicolas ALIBERT, Président

  
SIVOM du PLÔ du LAC  
1 Place du Petit Train  
81530 VIANE